

Révision: 1.1 Date: 20.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010


www.vishaypg.com

PL-6/PC-9

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale Nom Chimique N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	PL-6/PC-9 Mélange Mélange Mélange Aucune attribué.
1.2	Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Mesures de Photostress®. Aucun.
1.3	Information sur le fournisseur Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
1.4	Tél. d'urgence	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Acute Tox. 4; Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3; Peut irriter les voies respiratoires.
2.1.2	Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE	Xn; R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Xi; R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Pictogramme(s) de Danger Mention(s) d'Avertissement Mention(s) de Danger Mention(s) de Mise en Garde	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) PL-6/PC-9  Attention H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. P261: Éviter de respirer vapeurs.

Révision: 1.1 Date: 20.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309+P311: EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 3.1 Substances Substances dans les préparations / mélanges
- 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	Mention(s) de Danger
Poly(propylene glycol), tolylene 2,4-diisocyanate terminated	>99.9	9057-91-4	-	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335

Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	Classification CE et Phrases de Risque
Poly(propylene glycol), tolylene 2,4-diisocyanate terminated	>99.9	9057-91-4	-	Xn;R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête en dessous des hanches pour

Révision: 1.1 Date: 20.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

- | | | |
|-----|--|--|
| 4.2 | Principaux symptômes et effets, aigus et différés | empêcher une aspiration dans les poumons. Faire boire de l'eau à la victime. Consulter un médecin en cas de malaise. |
| 4.3 | Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une irritation pour la peau, les yeux et le système respiratoire.
EN CAS D'INGESTION: Faire boire du charbon actif délayé dans de l'eau. Traiter symptomatiquement. |

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|-----|---|---|
| 5.1 | Moyens d'extinction
Moyens d'Extinction Appropriés

Moyens d'extinction à Proscrire | Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Rien de connu. |
| 5.2 | Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. |
| 5.3 | Conseils aux pompiers | Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts. |

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | | |
|-----|--|--|
| 6.1 | Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Assurer une ventilation adéquate. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Obtenir les fuites si cela ne présente pas de danger. Eliminer les sources d'ignition. |
| 6.2 | Précautions pour la protection de l'environnement | Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. |
| 6.3 | Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. |
| 6.4 | Référence à d'autres sections | Voir Rubrique: 8, 13 |

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | | |
|-----|--|---|
| 7.1 | Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Assurer une ventilation adéquate. Le réchauffement peut générer des vapeurs qui pourraient entraîner des maux de tête, des nausées, des vertiges et une irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. |
| 7.2 | Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Ambiante.
Stable dans les conditions normales.
Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant) et Forte Acides and Alcalis. |
| 7.3 | Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Mesures de Photostress®. |




8. SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | | |
|-------|--|-----------|
| 8.1 | Paramètres de contrôle | |
| 8.1.1 | Limites d'exposition sur le lieu de travail | Non fixé. |
| 8.1.2 | Valeur limite biologique | Non fixé. |

Révision: 1.1 Date: 20.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

<p>8.1.3 PNECs et DNELs</p>	<p>Non fixé.</p>
<p>8.2 Contrôles de l'exposition</p>	
<p>8.2.1 Contrôles techniques appropriés</p>	<p>Assurer une ventilation adéquate. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.</p>
<p>8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)</p>	<p>Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.</p>
<p>Protection des yeux/du visage</p> 	<p>Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). Avoir à disposition une bouteille d'eau propre pour le lavage oculaire.</p>
<p>Protection de la peau</p> 	<p>Porter des gants imperméables (NE374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.</p>
<p>Protection respiratoire</p> 	<p>Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.</p>
<p>Risques thermiques</p>	<p>Non applicable.</p>
<p>8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</p>	<p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p>

9. SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<p>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</p>	
<p>Aspect</p>	<p>Ambre- Liquide visqueux.</p>
<p>Odeur</p>	<p>Inodore</p>
<p>Seuil olfactif</p>	<p>Non disponible.</p>
<p>pH</p>	<p>Non fixé.</p>
<p>Point de fusion/point de congélation</p>	<p>Non fixé.</p>
<p>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</p>	<p>Non fixé.</p>
<p>Point d'éclair</p>	<p>160 °C</p>
<p>Taux d'Evaporation</p>	<p><1 (BuAc = 1)</p>
<p>Inflammabilité (solide, gaz)</p>	<p>Non inflammable.</p>
<p>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</p>	<p>Non applicable.</p>
<p>Pression de vapeur</p>	<p>< 110 kPa (1.10 bar)</p>
<p>Densité de vapeur</p>	<p>Non disponible.</p>
<p>Densité relative</p>	<p>1.05 (H2O = 1)</p>
<p>Solubilité(s)</p>	<p>Réagit légèrement avec l'eau</p>
<p>Coefficient de partage: n-octanol/eau</p>	<p>Non disponible.</p>
<p>Température d'auto-inflammabilité</p>	<p>Non applicable.</p>
<p>Température de décomposition</p>	<p>Non disponible.</p>
<p>Viscosité</p>	<p>Non disponible.</p>
<p>Propriétés explosives</p>	<p>Non disponible.</p>
<p>Propriétés comburantes</p>	<p>Non oxydant.</p>
<p>9.2 Autres informations</p>	<p>Aucun.</p>

10. SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

<p>10.1 Réactivité</p>	<p>Stable dans les conditions normales.</p>
<p>10.2 Stabilité chimique</p>	<p>Stable dans les conditions normales.</p>
<p>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</p>	<p>La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et</p>

Révision: 1.1 Date: 20.05.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

<p>10.4 Conditions à éviter</p> <p>10.5 Matières incompatibles</p> <p>10.6 Produit(s) de décomposition dangereux</p>	<p>irritantes.</p> <p>Tenir à l'écart de toute source de chaleur ou des flammes.</p> <p>Agents oxydants forts. Forte Acides et Alcalis.</p> <p>Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Cyanure d'hydrogène, Amines et Alcools.</p>
--	---

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë

Ingestion	Acute Tox. 4
Inhalation	Acute Tox. 4
Contact avec la Peau	Acute Tox. 4
Contact avec les yeux	Acute Tox. 4
Irritation	Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2

Corrosivité

Non classé.

Sensibilisation

Non classé.

Toxicité à dose répétée

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Mutagénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

11.2 Autres informations

Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Non classé comme Polluant Marin.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'informations disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'informations disponibles.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux (2008/98/EEC). (2001/118EC). Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2 Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID / IMDG / IATA
14.1 Numéro ONU	UN 2206
14.2 Désignation officielle de transport	ISOCYANATE SOLUTION, TOXIC, N.O.S (Poly(propylene glycol), tolylene 2,4-diisocyanate terminated)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8 Renseignements supplémentaires	Aucun.

Révision: 1.1 Date: 20.05.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

15. SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Aucun.
15.1.2	Règlements nationaux	
		Rien de connu.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
		Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS) et l'Inventaire pour la classification et l'étiquetage de Poly(propylene glycol), tolylene 2,4-diisocyanate terminated (CAS# 9057-91-4).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Calcul du seuil
Acute Tox. 4; H312	Calcul du seuil
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Acute Tox. 4; H332	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil
EUH204	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	vPvT: très Persistant et très Toxique

Conseils de formation: il convient d'accorder une importance particulière aux procédures de travail mises en œuvre ainsi qu'à l'étendue éventuelle de l'exposition, car ces deux paramètres permettent de calculer si un niveau de protection supérieur est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.